

CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2013

Etaiet présents :

MM. AZAÏS, PALLIER, VACHON, GUILLON, VADIC, DIAS, BONNOT  
Mmes PISANI, LEONARD, DECHEZLEPRETRE, LEPORATI, BOURLION, LEGROS,  
PINEAU, DEFEMME, BORDERIE, AZAÏS

Excusés ayant donné procuration :

Mmes SALLANDROUZE, PHILIPPON, OCCHIMINUTI  
M. RAPINAT, FANNECHERE

Absents excusés :

Mme BILLEGA, LEGROS, CANOVA  
M. MARCHAND

Absent :

M. LE BIHAN

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du mercredi 15 mai 2013**

**M. le Maire** ouvre la séance. Le Conseil désigne **M. GUILLON** comme secrétaire de séance. Celui-ci donne **lecture du compte-rendu** de la séance du 11 avril 2013, **approuvé à l'unanimité**.

M. le Maire livre deux informations au Conseil :

**- Legs de M. LEONLEFRANC**

-En premier lieu, il évoque la présence d'une nouvelle tapisserie au sein de la salle du Conseil, reproduisant le Christ sur la croix de Rubens, fruit d'un don de Michel LEONLEFRANC, à la ville d'Aubusson (voir précédentes séances du conseil). Il précise que pour le moment, il n'a pas été décidé où elle serait placée de façon définitive.

Il conclut en remerciant à nouveau M. LEONLEFRANC.

**-contraction d'un prêt**

En second lieu, **M. le Maire** informe le Conseil d'un emprunt réalisé en avril 2013, prévu au budget primitif 2013, d'un montant de 800 000 €.

Ses principales caractéristiques peuvent être synthétisées ainsi : durée 20 ans, taux révisable sur l'Euribor 3 mois + 2.13 % de marge, échéances trimestrielles, amortissement constant. Possibilité de passer à taux fixe à chaque révision.

## **1-Attribution de marchés**

Rapporteur : M. AZAIS

### **1°) Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux dans les écoles :**

Lors de la réunion du 08 avril dernier, la commission des marchés, après avoir dépouillé les offres, a décidé, compte tenu du contexte économique tendu, de négocier le montant des honoraires auprès de chacun des cabinets d'architecte.

Lors de sa réunion du 30 avril dernier, elle a constaté que deux architectes sur les cinq soumissionnaires, ont répondu favorablement à sa demande, en baissant de 1 point le montant de leur rémunération.

L'offre la mieux disante que la commission a décidée de retenir, a été faite par Monsieur Patrick ABRARD, architecte à FLAYAT, avec la somme de 54 000 € HT, soit 8% du montant des travaux.

Le marché sera donc signé par le Maire, celui-ci ayant reçu, pour ce faire, délégation du conseil municipal depuis le 20 mars 2008 (marchés de moins de 210 000 €)

### **2°) Marché à bons de commande pour la voirie :**

Lors de sa réunion du 08 avril dernier, la commission des Marchés publics a décidé de surseoir à sa décision de choix dans l'attente de précisions complémentaires : renseignements liés aux critères environnementaux indispensables, insuffisamment ou pas du tout renseignés, selon les cas.

Il a été demandé à chaque entreprise ayant remis une offre de combler cette lacune et de plus, de revoir, si possible, ses prix unitaires.

La commission s'est de nouveau réunie le 30 avril dernier.

A partir d'un tableau présenté lors de la séance, les conseillers ont pu prendre connaissance que l'une des entreprises n'a pas donné suite ni sur les critères environnementaux et ni les précisions demandées sur l'offre de prix (bordereau de prix unitaires incomplet). Cette offre, irrecevable, en l'état, a donc été écartée.

Seules COLAS et EUROVIA ont remis une offre conforme aux critères fixés par le règlement de consultation et seule EUROVIA a revu ses prix à la baisse.

**M. le Rapporteur** propose au Conseil de suivre l'avis de la commission des marchés et de retenir l'offre la mieux disante, soit celle d'EUROVIA

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

## **2- Redevances pour occupation du domaine public**

Rapporteur : M. le Maire

### **1°) Redevance pour occupation du domaine public- Electricité :**

La Commune est susceptible de percevoir une redevance pour occupation du domaine public pour les réseaux électriques, payée par ERDF. La base retenue pour le calcul de la redevance est la population totale, sans double compte.

Il est proposé au conseil de fixer le montant de la redevance au taux maximum et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index adéquat, publié par l'INSEE.

Actuellement, le montant de la redevance annuelle devant être payé par ERDF s'élèverait ainsi à 616 €.

### **2°) Redevance pour occupation du domaine public- particuliers ou entreprises.**

Il est proposé au conseil d'instaurer une redevance payable par un tiers, particulier, artisan, entreprise... lors de travaux nécessitant échafaudage, dépôt de matériaux ou tout autre opération entraînant un usage privatif du domaine public pendant un temps plus ou moins long.

Cette redevance, en vigueur dans la plupart des communes de notre importance, pourrait être fixée à 0,20 € du m<sup>2</sup>, avec un minimum de perception de 5 €.

**M. le Maire** explique que les entreprises demandent souvent à la mairie combien elles doivent lorsqu'elles sont amenées à occuper le domaine public. Il précise aussi que cela va permettre de percevoir des ressources supplémentaires, certes modiques.

**M. BONNOT** s'interroge si cette redevance ne pourrait pas être gratuite pour les premiers jours.

**M. le Maire** lui répond qu'il s'agit d'une bonne question que s'est posée la municipalité. Cependant, afin de faciliter les choses, en particulier au moment de la perception, cette possibilité n'a pas été retenue.

**M. BONNOT** demande si c'est le bon moment pour instaurer cette redevance dans le contexte actuel de crise économique.

**M. le Maire** signale, qu'en temps de crise, il se doit aussi d'être sensible aux finances de la commune et que cette redevance existe dans la plupart des communes de même strate.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

### **3- Création de postes**

Rapporteur : M. le Maire

Pour pourvoir aux besoins de la Collectivité en matière de personnel, il convient que le Conseil procède à la création :

- d'un poste d'agent de maîtrise à la Régie des Transports.
- d'un poste d'éducateur chef de jeunes enfants pour la commune.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

## 4-Attribution de subventions

Rapporteur : M. le Maire

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les propositions d'attribution des subventions suivantes :

C.C.A.J.L. (C/65737)	39 500.00 €
ASSOCIATIONS (C/65741) :	
A.C.C.A. D'AUBUSSON	800.00 €
AMICALE DES LISSIERS	200.00 €
AMICALE LAÏQUE SPORTIVE	1 500.00 €
AUBUSSON ACCUEIL	300.00 €
AMIS DE L'ORGUE	1 500.00 €
ANCIENS SALARIES PHILIPS	155.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE EUGENE JAMOT	200.00 €
CLUB AUBUSSONNAIS DE TIR	700.00 €
BADMINTON CLUB AUBUSSONNAIS	500.00 €
BADMINTON CLUB AUBUSSONNAIS (Subv.exceptionnelle)	200.00 €
BASKET CLUB AUBUSSONNAIS	2 100.00 €
CADETS SAPEURS POMPIERS	305 €
CANTATE EN FA	155.00 €
CLE DE CONTACTS (C.A.V.L.)	30 725.00 €
CLE DE CONTACTS (DEVELOPPEMENT VIE ASSOCIATIVE)	17 000.00 €
C.A.V.L. (GESTION DU C.L.S.H.)	18 000.00 €
CINEMA "LE COLBERT"	12 500.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 500.00 €
ASSOCIATION "LE CYCLIQUE THEATRE"	800.00 €
CLUB DE BOXE FRANCAISE	200.00 €
CLUB DE DANSE -LIBRE COURS-	400.00 €
CLUB DE DANSE -LIBRE COURS- (Subv.exceptionnelle)	100.00 €
CLUB DES AÎNES RURAUX - "LA JOIE DE VIVRE"	680.00 €
CLUB DE PLONGEE DU SUD CREUSOIS	200.00 €
COMPAGNIE "LE CHAT PERPLEXE"	200.00 €
EDITIONS SANS SUCRE AJOUTE	450.00 €
ENDURO CLUB AUBUSSONNAIS	500.00 €
ENTENTE ATHLETIQUE AUBUSSONNAISE	900.00 €
ENTENTE ATHLETIQUE AUBUSSONNAISE (Subv.exceptionnelle)	100.00 €
ENTENTE FOOTBALL AUBUSSONNAISE	7 000.00 €
ENTENTE MUSICALE AUBUSSONNAISE	600.00 €
FINE LAME AUBUSSONNAISE	700.00 €
F.N.A.C.A. AUBUSSON	400.00 €
GROUPEMENT DEPARTEMENTAL CARPE	200.00 €
GAULE AUBUSSONNAISE	610.00 €
GYM VOLONTAIRE AUBUSSONNAISE	150.00 €
HORIZON JEUNES (F.J.T.)	11 400.00 €
I-RONDELLES	300,00 €

JUDO EN MARCHE	900.00 €
JUDO EN MARCHE (Subv.exceptionnelle)	100.00 €
L'ART DE RIEN	300.00 €
L.E.P. ASSOC.SPORTIVE LES AIGLONS	200.00 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	155.00 €
NATU RAID 23	5 000.00 €
NUITS NOIRES	750.00 €
O.M.S. D'AUBUSSON	1 500.00 €
OFFICE DU TOURISME D'AUBUSSON	55 000.00 €
PATRONAGE SAINTE-ELISABETH	230.00 €
PAYS SAGE	300.00 €
PETANQUE AUBUSSONNAISE	1 100.00 €
PETANQUE AUBUSSONNAISE (Subv.exceptionnelle)	200.00 €
PROXYMA	750.00 €
ASSOCIATION QUARTIER SAINT-JEAN	450.00 €
RANDO AUBUSSONNAISE	100.00 €
RESTAURANTS DU CŒUR (ASS.DEPT)	305.00 €
SECOURS CATHOLIQUE Français	305.00 €
SECOURS POPULAIRE Français	305.00 €
SKI CLUB AUBUSSONNAIS	305.00 €
TENNIS CLUB AUBUSSONNAIS	600.00 €
TENNIS CLUB AUBUSSONNAIS (Subv.exceptionnelle)	200.00 €
U.N.R.P.A.	680.00 €
VELO CLUB AUBUSSONNAIS	2 000.00 €

Les crédits nécessaires ont été votés par le Conseil, lors de l'adoption du budget 2013, au cours de la réunion du 13 avril dernier.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

(Mmes LEONARD et BOURLION ne prennent pas part au vote pour la subvention attribuée à l'Amicale laïque ; Mme PISANI pour celle attribuée à Clé de Contacts ; M. PALLIER et Mme DECHEZLEPRETRE pour celle attribuée au Colbert ; Mme BORDERIE pour celle attribuée à la Fine Lame, Mmes DEFEMME et PISANI pour celle attribuée au Foyer des jeunes travailleurs ; M. PALLIER et Mme AZAIS pour celle attribuée à l'Office du Tourisme ; Mme BORDERIE pour celle attribuée à l'UNRPA).

## **5- Fixation des tarifs du restaurant scolaire**

Rapporteur : Mme LEONARD

Il est proposé de fixer les tarifs du restaurant scolaire conformément au tableau ci-annexé, à compter à compter du 1er août 2013.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

## **6- DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE POUR CESSION**

**Rapporteur : M. AZAIS**

**NB : Point ajouté à l'ordre du jour, après accord de l'ensemble du Conseil.**

Monsieur DUCLOS et Madame LAGOUTTE sont propriétaires d'une maison cadastrée section AI n° 259, sise 8, rue verte à Aubusson. Ils ont manifesté leur souhait de se porter acquéreurs de la portion de voie communale passant devant leur habitation, notamment pour les raisons suivantes :

- La configuration de leur parcelle dont la plus grande partie est en pente et le tracé de la rue font que très naturellement, ils sont obligés « d'empiéter » sur la voie communale, pour des activités quotidiennes.
- La portion de rue, objet de la présente demande, se situe à l'extrémité de la rue verte et sa privatisation n'entraînerait aucun manque pour les voisins.
- Les travaux qu'ils envisagent pourraient leur permettre d'accéder de la rue Saint-Jean directement à leur propriété.

La cession de la parcelle emportant celle du mur de soutènement, son entretien incomberait alors aux demandeurs qui s'engagent à prendre à leur charge les honoraires du commissaire enquêteur, de géomètre et de notaire.

Cette parcelle d'environ 150 m<sup>2</sup>, partie intégrante du domaine public communal, doit faire l'objet d'un déclassement avant toute cession. Pour ce faire, une enquête publique de 15 jours est obligatoire.

Il est donc demandé au Conseil d'émettre son avis sur ce projet afin que le Maire puisse mettre en œuvre la procédure nécessaire. A l'issue de l'enquête, la question reviendra devant le conseil.

**Vote : Avis favorable, à l'unanimité.**

## **7-Questions diverses**

**Mme DECHEZLEPRETRE** signale la tenue, à partir de la semaine prochaine, du 7<sup>ème</sup> festival « les Nuits Noires », avec notamment des projections de films au cinéma, des lectures à la médiathèque, au bar l'Avant Scène ou au café, le fabuleux destin.

**Mme PISANI** évoque l'excursion annuelle d'une journée organisée par le CCAS, qui mènera les Aînés d'Aubusson, à Limoges, le mercredi 19 juin 2013.  
Pour tout renseignement ou inscription, prendre contact avec la mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance. Elle est ainsi levée à 19H45.**